

Université Mohamed Premier Faculté des sciences et sociales



juridiques économiques

-Oujda-

Semestre 5 Droit privé Matière : Droit des assurances

Cas pratique

Sabila MADI a souscrit une assurance sur la vie au profit de sa fille Malak agée de 11 ans, en vertu d'un contrat qu'elle a conclu avec la compagnie d'assurance « Assalama » en date du 01/12/2013. Sabila a, depuis, honoré son engagement en versant les primes dues jusqu'en décembre 2016, date à laquelle un différend est né entre elle et son assureur au sujet d'une fausse déclaration de l'assurée. Le 03/02/2017, Sabila est victime d'un accident mortel de circulation, causé par Hilal GHALI qui conduisait une voiture de marque «Mercedes Benz 240», assurée auprès de la société « Sécurité-Assurance ». Hilal a avoué qu'il utilisait sa voiture, au moment de l'accident, comme taxi clandestin, pour le transport des personnes à titre onéreux.

Questions:

- 1. Réfléchir sur la validité du contrat d'assurance conclu par Sabila.
- 2. Peut-on parler d'une possibilité de résiliation ou de nullité dudit contrat ? Si oui, quels seront les effets ?
- Parler de l'indemnisation des victimes et du cumul de la garantie de l'assurance responsabilité civile du conducteur et du capital de l'assurancevie en cas de décès.
- 4. Dans quels cas peut-on introduire le fonds de garantie des accidents de la circulation dans le procès se rapportant à cette affaire ?